

Psychologue de l'Éducation nationale (Psy-EN)

Agnès DELRIEU

Tous les mardis

8h-11h30 ; 12h30-15h30

Sur rdv à la Vie Scolaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Lycée Lapérouse	Collège Louise-Michel	Permanence CIO	Collège de DSM	Réunion du CIO
Lycée Lapérouse	Collège Louise-Michel		Collège de DSM	

Les missions des psy-EN

Anciennement dénommés Conseillers d'Orientation-Psychologues, les psychologues de l'Éducation nationale spécialité « Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle » ont, depuis la réforme de 2017, pour missions de :

- *Contribuer à créer les conditions d'un équilibre psychologique des élèves favorisant leur réussite et leur investissement scolaires.*
- *Accompagner les élèves et les étudiants dans l'élaboration progressive de leur projet d'orientation.*
- *Participer, en lien avec les équipes éducatives, à la conception et à la mise en œuvre d'actions permettant l'appropriation d'informations sur les formations et les métiers et l'évolution de leurs représentations.*
- *Contribuer à l'élaboration de parcours de réussite des élèves en leur permettant de prendre conscience des enjeux de leur formation et de s'orienter vers une qualification visant leur insertion socioprofessionnelle.*
- *Informers les élèves et leurs familles ainsi que les étudiants, et les conseiller dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels.*
- *Porter une attention particulière aux élèves en difficulté, en situation de handicap ou donnant des signes de souffrance psychologique.*
- *Participer également à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire.*

Les psychologues de l'Éducation nationale exercent leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse